

UN ENVIRONNEMENT RESPECTÉ

L'utilisation du bois pour l'unité Alzheimer, de la pierre de Jaumont et de la chaux pour la rénovation du bâtiment principal, de la géothermie et de la pompe à chaleur pour l'alimentation thermique, démontre du souci de respecter et d'intégrer le projet architectural dans l'environnement direct de la Maison de Clervant.

NOS PARTENAIRES

La rénovation-extension de la Maison de Clervant a pu être réalisée notamment grâce au concours des organismes suivants :



Avec le soutien de la

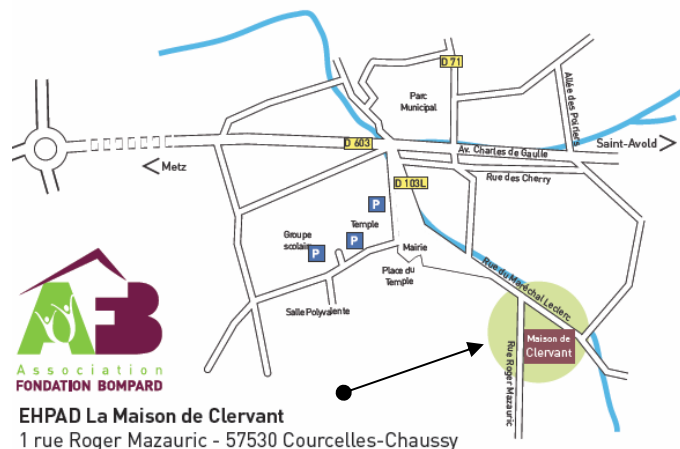


ACCES

En venant de Metz (environ 15 min) par l'autoroute A4 sortie Boulay, direction Courcelles Chaussy

Ou en venant de Metz (environ 15 min) par la N3, direction Saint Avold

A Courcelles-Chaussy, l'établissement est fléché « Maison de Clervant »



EHPAD La Maison de Clervant
1 rue Roger Mazauric - 57530 Courcelles-Chaussy

La Maison de CLERVANT



Établissement d'Hébergement
pour Personnes Âgées
Dépendantes

À Courcelles-Chaussy

Retrouvez nos établissements et services
sur notre site Internet :

www.fondation-bompard.asso.fr



Association Fondation Bompard

Siège social

25 rue du Château

57680 Novéant-sur-Moselle

Tél. 03 87 69 99 70 | Fax : 03 87 69 99 72

contact@fondation-bompard.asso.fr

www.fondation-bompard.asso.fr

La Maison de Clervant

1, rue Roger Mazauric
57530 Courcelles-Chaussy

Tél. 03 87 64 20 20

Fax : 03 87 63 32 63

ehpad-clervant@fondation-bompard.asso.fr

Continuer à vivre sa vie, malgré l'âge et la dépendance,
dans un environnement adapté en restant proche des siens

71 places proposées sur 3 modes d'accueil

- **ACCUEIL PERMANENT : 62 PLACES**
 - dont 13 places pour malades Alzheimer
- **ACCUEIL TEMPORAIRE : 3 PLACES**
 - dont 1 place pour malades Alzheimer
- **6 PLACES D'ACCUEIL DE JOUR,**
 - Accueil de 10h à 17h
 - Prise en charge adaptée et prestations similaires à l'accueil permanent.



UNE UNITÉ ENTIÈREMENT DEDIEE AUX MALADES ALZHEIMER

Un bâtiment distinct de plain-pied abrite l'unité Alzheimer de 14 places. Basée sur le modèle Cantou, elle comporte un espace de vie central avec coin repas et salons, autour duquel s'articulent les chambres. La circulation des personnes est ainsi facilitée et sécurisée.

Une grande terrasse couverte et un jardin clos permettent de profiter d'un environnement calme et verdoyant.

UN PROJET DE VIE POUR CHACUN

Pour chaque résident, un projet de vie personnalisé est élaboré, en association avec la famille et régulièrement actualisé. Il présente les soins, les activités et l'ensemble de l'accompagnement qui est mis en œuvre avec le résident pour qu'il se sente « chez lui ». Une grande place est faite à la famille qui peut, si elle le souhaite, participer aux activités proposées. Une équipe pluri-professionnelle formée assure aux personnes accueillies des soins adaptés et personnalisés. L'aide au maintien de l'autonomie et des capacités à communiquer est une priorité que se donnent les professionnels de l'accompagnement.



UN LIEU DE VIE ACCUEILLANT

La Maison de Clervant comporte cinq unités de vie réparties dans deux bâtiments :

- Le bâtiment de plain-pied accueille l'unité dédiée aux 14 malades Alzheimer
- Le bâtiment principal abrite 51 places réparties sur 4 unités, ainsi que l'espace dédié à l'accueil de jour, les locaux médicaux, administratifs et techniques.

Situés en rez-de-chaussée et R+1, les espaces de vie sont spacieux et lumineux, avec pour chaque unité un espace repas, un salon et de larges espaces de circulation. Les chambres de 21 m² avec salle d'eau individuelle peuvent être personnalisées selon le souhait de la personne accueillie ou de sa famille. En sous-sol, se situent la cuisine centrale et la blanchisserie. Les repas sont élaborés sur place par notre prestataire offrant ainsi variété, fraîcheur et adaptation. Le linge est également traité au sein de la Maison par un prestataire spécialisé.

ADMISSION : COMMENT PROCÉDER ?



Pour toute admission permanente, de jour ou temporaire, contactez la Maison de Clervant par courrier ou au

03.87.64.20.20

Un dossier à compléter comportant une partie administrative, un certificat médical et un questionnaire relatif à l'autonomie est transmis à la famille. Les informations ainsi renseignées sont étudiées par l'adjoint de direction et le médecin coordonnateur, qui proposent une rencontre si l'admission est envisageable. Si l'établissement est complet, la demande d'admission est placée en liste d'attente.

TARIFICATION DES PRESTATIONS



L'hébergement et les prestations hôtelières seront facturés mensuellement au résident ou à son représentant. La personne accueillie contribue aux charges liées à son accueil en fonction de ses ressources. Le montant à payer se base sur un prix de journée pour l'hébergement auquel s'ajoute un ticket modérateur (ou reste à charge) au titre de la dépendance.

L'assurance maladie prend en charge, dans le cadre du forfait soins versé directement à l'établissement, certaines dépenses de soins (essentiellement les rémunérations des personnels médicaux), les autres dépenses étant du ressort de la sécurité sociale via la carte vitale de l'assuré.

Les tarifs journaliers pour l'hébergement et la dépendance sont fixés par le Président du Conseil Départemental. Le résident peut éventuellement bénéficier de l'Allocation Personnalisée au Logement et de l'aide sociale.



**Pour plus d'information sur ces points,
renseignez-vous à l'accueil – Tél. 03 87 64 20 20**